

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00844

Numéro SIREN : 407 500 396

Nom ou dénomination : A A C "ATTENTION AUX CHIENS"

Ce dépôt a été enregistré le 04/11/2019 sous le numéro de dépôt 47084

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 04/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/47084

Déposant :

Nom/dénomination : A A C "ATTENTION AUX CHIENS"

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 407 500 396

N° gestion : 2002 B 00844



Pour Copie
Certifiée Conforme

SASU ATTENTION AUX CHIENS

117 RUE Jean Jaurès
92300 LEVALLOIS PERRET
Siret : 40750039600020

COMPTES ANNUELS 2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018



Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau
de l'ordre des experts-comptables PARIS IDF.

75017 PARIS

Tel 01 55 29 36 10

Tel 01 55 29 36 15

Courriel : att@lca.fr



[Signature]

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	37 302	37 302		2 776
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	82 933	82 933		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	166 234	124 477	41 758	36 528
Autres immobilisations corporelles	440 099	296 660	143 439	162 913
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	1 270		1 270	1 270
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	42 869		42 869	39 442
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	770 708	541 372	229 337	242 930
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	30 000		30 000	25 000
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	660 928	2 750	658 178	436 468
Autres créances	66 336		66 336	171 054
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	357 374		357 374	309 784
Charges constatées d'avance (3)	13 837		13 837	21 338
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 128 474	2 750	1 125 724	963 644
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 899 183	544 122	1 355 061	1 206 574
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			3 300	7 621

Bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	8 000	8 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	800	800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	420 084	272 745
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	117 648	267 338
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	546 531	548 884
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	76 776	101 175
Emprunts et dettes financières diverses (3)	8 446	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	303 435	223 414
Dettes fiscales et sociales	275 398	310 727
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	21 560	22 374
Produits constatés d'avance (1)	122 915	
TOTAL DETTES	808 530	657 690
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 355 061	1 206 574
(1) Dont à plus d'un an (a)	51 790	76 776
(1) Dont à moins d'un an (a)	756 740	580 914
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTES ANNUELS

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU ATTENTION AUX CHIENS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 1 355 061 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 117 648 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/06/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 15 305 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	37 302			37 302
Immobilisations incorporelles	37 302			37 302
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	82 933			82 933
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	147 332	18 903		166 234
- Installations générales, agencements aménagements divers	245 575			245 575
- Matériel de transport	248			248
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	185 904	9 915	1 543	194 276
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	661 992	28 817	1 543	689 267
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 270			1 270
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	39 442	11 000	7 573	42 869
Immobilisations financières	40 713	11 000	7 573	44 139
ACTIF IMMOBILISE	740 007	39 817	9 116	770 708

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
AOC LONDON LIMITED 99 LONDON	1 270	-2 406	100,00	-2 406
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	1 270	1 270			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	34 527	2 776		37 302
Immobilisations incorporelles	34 527	2 776		37 302
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	82 933			82 933
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	110 804	13 672		124 477
- Installations générales, agencements aménagements divers	101 616	19 705		121 321
- Matériel de transport	248			248
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	166 950	8 715	574	175 091
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	462 551	42 092	574	504 069
ACTIF IMMOBILISE	497 077	44 868	574	541 372

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 783 970 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts~			
Autres	42 869		42 869
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	660 928	657 628	3 300
Autres	66 336	66 336	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	13 837	13 837	
Total	783 970	737 801	46 169
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT. A ETABLIR	187 021
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	2 173
Total	189 194

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 8 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 16,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 808 530 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	76 776	24 986	51 790	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	303 435	303 435		
Dettes fiscales et sociales	275 398	275 398		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	30 006	30 006		
Produits constatés d'avance	122 915	122 915		
Total	808 530	756 740	51 790	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	24 399			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	249 063
CONGES A PAYER	20 964
AUTRES CHARG.PERS.A PAYER	8 022
ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	7 508
CLIENTS AVOIR A ETABLIR	1 858
DEBIT.CRED.DIV.CHAR.A PAY	16 579
Total	303 994

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	13 837		
Total	13 837		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Droits d'utilisation	122 915		
Total	122 915		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 600 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

ATTENTION AUX CHIENS

Société Par Actions Simplifiée au capital de 8 000.00 €

Siège social : 117 rue Jean Jaurès

92300 LEVALLOIS PERRET

407 500 396 RCS NANTERRE

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE DU 28 JUIN 2019

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 117 647.72 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	117 647.72 €
- Soit un bénéfice distribuable de	117 647.72 €
- Une somme de	60 000.00 €
à la distribution de dividende, soit par action,	
un montant de	120.00 €
- et le solde, soit	57 647.72 €
au compte "Autres réserves"	

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 120.00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2019, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

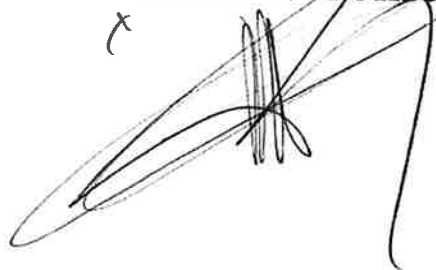
L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle



31/12/2017	120 000.00	240.00			NEANT	0.00
31/12/2016	NEANT				NEANT	0.00
31/12/2015	NEANT				NEANT	0.00

Pour Copie
Certifiée Conforme





SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE LA RÉGION PARISIENNE
ET À LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE PARIS

MARC BIJAOUÏ
SAMY HADDAD

EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

SOCIÉTÉ ATTENTION AUX CHIENS

SAS au capital de 8 000,00 €

Siège Social : 117 Avenue JEAN JAURES
92 300 LEVALLOIS PERRET

RCS Nanterre 407 500 396

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

WWW.TEC-AUDIT.FR

44, rue du Louvre - 75001 PARIS - TÉL. 01 45 08 44 64 - FAX 01 45 08 44 63
SELAS AU CAPITAL DE 110 000 EUROS - R.C.S. PARIS B 390 406 692 - Code NAF : 6920Z



A l'assemblée générale de la société ATTENTION AUX CHIENS,

1. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ATTENTION AUX CHIENS relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires



5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 10 Juin 2019
Le Commissaire aux Comptes

TEC AUDIT, SELAS



44 rue du Louvre
75001 PARIS
Tél. : 01 45 08 44 64
Fax. : 01 45 08 44 63
SELAS au capital de 110 000 €
Siret 390 406 692 00033

Monsieur Samy HADDAD

COMPTES ANNUELS

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Comptes annuels

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	37 302	37 302		2 776
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	82 933	82 933		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	166 234	124 477	41 758	36 528
Autres immobilisations corporelles	440 099	296 660	143 439	162 913
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	1 270		1 270	1 270
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	42 869		42 869	39 442
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	770 708	541 372	229 337	242 930
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	30 000		30 000	25 000
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	660 928	2 750	658 178	436 468
Autres créances	66 336		66 336	171 054
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	357 374		357 374	309 784
Charges constatées d'avance (3)	13 837		13 837	21 338
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 128 474	2 750	1 125 724	963 644
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 899 183	544 122	1 355 061	1 206 574
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			3 300	7 621

Bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	8 000	8 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	800	800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	420 084	272 745
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	117 648	267 338
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	546 531	548 884
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	76 776	101 175
Emprunts et dettes financières diverses (3)	8 446	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	303 435	223 414
Dettes fiscales et sociales	275 398	310 727
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	21 560	22 374
Produits constatés d'avance (1)	122 915	
TOTAL DETTES	808 530	657 690
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 355 061	1 206 574
(1) Dont à plus d'un an (a)	51 790	76 776
(1) Dont à moins d'un an (a)	756 740	580 914
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTES ANNUELS

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU ATTENTION AUX CHIENS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 1 355 061 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 117 648 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/06/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 15 305 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	37 302			37 302
Immobilisations incorporelles	37 302			37 302
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	82 933			82 933
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	147 332	18 903		166 234
- Installations générales, agencements aménagements divers	245 575			245 575
- Matériel de transport	248			248
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	185 904	9 915	1 543	194 276
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	661 992	28 817	1 543	689 267
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 270			1 270
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	39 442	11 000	7 573	42 869
Immobilisations financières	40 713	11 000	7 573	44 139
ACTIF IMMOBILISE	740 007	39 817	9 116	770 708

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
AOC LONDON LIMITED 99 LONDON	1 270	-2 406	100,00	-2 406
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	1 270	1 270			
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	34 527	2 776		37 302
Immobilisations incorporelles	34 527	2 776		37 302
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	82 933			82 933
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	110 804	13 672		124 477
- Installations générales, agencements aménagements divers	101 616	19 705		121 321
- Matériel de transport	248			248
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	166 950	8 715	574	175 091
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	462 551	42 092	574	504 069
ACTIF IMMOBILISE	497 077	44 868	574	541 372

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 783 970 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	42 869		42 869
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	660 928	657 628	3 300
Autres	66 336	66 336	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	13 837	13 837	
Total	783 970	737 801	46 169
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT. A ETABLIR	187 021
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	2 173
Total	189 194

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 8 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 16,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 808 530 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	76 776	24 986	51 790	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	303 435	303 435		
Dettes fiscales et sociales	275 398	275 398		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	30 006	30 006		
Produits constatés d'avance	122 915	122 915		
Total	808 530	756 740	51 790	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	24 399			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	249 063
CONGES A PAYER	20 964
AUTRES CHARG.PERS.A PAYER	8 022
ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	7 508
CLIENTS AVOIR A ETABLIR	1 858
DEBIT.CRED.DIV.CHAR.A PAY	16 579
Total	303 994

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	13 837		
Total	13 837		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Droits d'utilisation	122 915		
Total	122 915		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 600 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.



[Handwritten signature]

Pour Copie
Certifiée Conforme

SASU ATTENTION AUX CHIENS

117 RUE Jean Jaurès
92300 LEVALLOIS PERRET
Siret : 40750039600020

COMPTES ANNUELS 2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018



Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau
de l'ordre des experts-comptables PARIS IDF.

75017 PARIS

Tel 01 53 20 36 10

Fax 01 53 20 36 10

Courriel admission@lca.fr